



SALÉCHAN

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
SALECHAN - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_031

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

- 7 AVR. 2026

ARRIVEE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - salle du conseil), sous la présidence de Monsieur ICHE Fabrice.

Présents : Monsieur ICHE Fabrice, Madame TAHAR Jocelyne, Monsieur PRUVOT Eric, Madame HERNANDEZ DI DONATO Isabel, Monsieur LATIL Gérard, Madame TURMO Isabelle, Monsieur SOULE Nicolas, Madame GROS Claire, Monsieur BOUILLARD Lionel, Madame MAC CAMMOND Marie, Monsieur LOUSTAU Pascal

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame TURMO Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : fixation du nombre des adjoints

M. ICHE Fabrice ayant été proclamé Maire de la commune de Saléchan par le doyen de séance, prend la présidence et :

EXPOSE :

En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'adjoints à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour Saléchan un maximum de trois adjoints au maire.

DE_2026_031



Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints mais qu'il souhaite réduire le nombre d'adjoints à deux.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à DEUX le nombre des adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE à DEUX le nombre des adjoints au Maire,

CHARGE Monsieur le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 2 adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur LCHÉ Fabrice
Président de séance

Madame TURMO Isabelle
Secrétaire de séance

